



PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 octobre 2019

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

1. Appel : 76 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BAJULAZ Romain, BORDIER Caroline, BUCHS Patrick, CARRARD Raymond, CHEVALLAY-PIGUET Monique, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, DUTRUY Gustave, LAZCANI Amparo, LEUZINGER Yves, MIEVILLE Laurent, PAREDES Xavier, PELLETIER Simon, SAUGY David, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, WEAVER David, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, AVDIU HALIMI Liridona, FOSSATI Charlotte, KIRCHNER Volker, KORNAROS Christos

2. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 29b Interpellation de M. Sacha VUADENS intitulée « Post référendum : quid ? »
- 29c Interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines ! »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention.

4. Communications du Bureau

- M. le Président est au regret de faire part, en date du 6 septembre 2019, du décès de notre collègue M. André Francis CATTIN. M. Sacha SOLDINI retrace son parcours et une minute de silence est observée.
- M. le Président signale que les préavis N° 123 et 153 ont dépassé le délai et le Bureau invite les présidents à déposer leur rapport pour la prochaine séance.
- Il signale que les prochaines élections auront lieu le 7 mars 2021, deuxième tour le 28 mars, 1^{er} tour syndicat le 25 avril et le 2^e tour le 16 mai.
- Le Bureau a élu M. Raphaël WIESNER, UDC, en remplacement de M. André CATTIN et M. Romain BAJULAZ, VERTS en remplacement de M. Yvan RYTZ. Ces décisions ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Ils pourront être assermentés.
- Une pétition concernant la propreté en ville de Nyon signée d'une vingtaine de personnes a été transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.
- Le solde du souper du Conseil sera attribué à la Maison des Enfants.
- M. le Président souhaite un joyeux anniversaire au doyen du Conseil, M. Christian UDASSE qui fête ce jour ces 80 ans.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Pierre PATELLI au sujet de la décharge Molard-Pareillet. Il avait été décidé de construire un mur afin d'éviter que les eaux ne soient polluées au captage d'Arpet. Les travaux du mur sont terminés depuis l'hiver 2018, des mesures d'assainissement avaient pour objectif de supprimer les traces de pollution au captage d'Arpet en provenance de la décharge et d'abaisser les concentrations de polluants à l'aval de la décharge. Un programme de suivi sur trois ans a été proposé au canton qui l'a accepté. A ce jour, aucune trace de polluant n'a été détectée au captage. Sur l'aval, les concentrations sont variables en fonction de la période (hautes et basses eaux). Au terme de ce suivi, fin 2021, la Direction Générale de l'Environnement se déterminera et rendra une décision finale à la suite des travaux effectués sur l'ancienne décharge publique. Ils sont certains que les objectifs d'assainissement vis-à-vis du captage et des eaux souterraines seront assumés.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Gustave DUTRUY au sujet des antennes Swisscom et donne quelques explications sur les relations avec les différents prestataires en matière de téléphonie mobile. Les demandes pour de nouvelles installations dans des bâtiments communaux sont transmises à deux services. Il s'agit du SAG et de A&B. Le service de l'administration générale s'occupe de la partie juridique et financière. C'est lui qui s'occupe d'analyser les conventions ainsi que de négocier les redevances. Le service A&B, quant à lui, s'occupe de la partie technique de l'installation. Il indique à la société la manière d'installer son antenne, ainsi que les chemins de câblage et toutes autres installations nécessaires au bon fonctionnement de l'installation. En fin de chantier, il s'assure de la bonne exécution des travaux et cela dans le respect du bâtiment. Pour les deux bâtiments cités par M. Dutruy, à savoir le Château et le temple, s'agissant de bâtiments classés, il est demandé par la ville que l'installation soit réversible. C'est-à-dire que si l'antenne venait à être démontée, il ne devra rester aucune trace visible de ladite installation. Pour en revenir à la question de M. Dutruy, le SAG l'a mis en contact direct avec un responsable chez Swisscom. De légères modifications ont été effectuées, tout en respectant les normes admissibles. Il semble que ces réglages ont eu des effets bénéfiques.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de M. Raphaël WIESNER, UDC, et lui souhaite la bienvenue. M. Romain BAJULAZ, VERTS, excusé, sera assermenté lors de la prochaine séance.

7. Election à la COREG et au Conseil intercommunal de Région de Nyon

Afin de remplacer M. André CATTIN, UDC, à la COREG et au Conseil intercommunal de Région de Nyon, M. Sacha SOLDINI présente la candidature de M. Christian UDASSE. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

8. Election à la COFIN

Suite à la démission de M. Yvan RYTZ, VERTS, Mme Valérie MAUSNER-LEGER présente la candidature de M. Pierre WAHLEN. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

9. Communication de la COREG

a. Elections

M. Andres Zähringer a été élu au poste de Secrétaire du Conseil intercommunal, il succède à Mme Katharina Reponds, démissionnaire. Mme Marianne Bardel le remplace comme Secrétaire adjointe.

M. Tony Hinder, de Gingins, a été élu à la commission des finances. Tous ont été élus tacitement par acclamation.

b. Préavis

Trois préavis ont été approuvés:

- N° 44-2019 "Reconduction du DISREN pour la période 2020 -2025"
- N° 49 -2019 "Demande de crédit de CHF 32'000.- pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins"
- N° 52-2019 "Demande de crédit de CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district"

Les deux premiers préavis ont été approuvés sans avis contraires et avec quelques abstentions. En revanche, le troisième préavis a engendré une discussion sur l'opportunité de financer une entreprise à caractère privé (CNN Money Switzerland). Au final, après les explications du CODIR, ce préavis a été accepté par 97 oui, 11 non et 3 abstentions.

Prochaine séance du Conseil intercommunal : jeudi 11 décembre 2019.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

10. *Rapport de commission - Préavis N° 148/2019* *Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini, intitulé « un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses.*

Rapporteur : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI n'a pas signé le rapport, mais n'a pas fait de rapport de minorité. Il fait remarquer que la Municipalité a répondu que c'est faisable, que cela coûte de l'argent et avec nos dettes actuelles, il y a d'autres projets plus importants. La commission n'a pas aimé le ton de la réponse, même si celui-ci aurait pu être meilleur. Il pense que l'on ne doit pas juger une réponse municipale sur le ton et invite les Conseillers à accepter ce rapport-préavis car la ville n'a pas les moyens de le faire.

M. Sacha SOLDINI reste persuadé qu'un mini-golf urbain aurait apporté un plus dans un centre-ville à dynamiser. Il rappelle que, comme mentionné dans la réponse municipale, l'Office du tourisme s'est montré favorable à une telle installation. Il est déçu du peu de motivation de la Municipalité envers un projet ludique, populaire, intergénérationnel. Bien que l'état de nos finances ne permette pas de placer un projet comme celui-ci comme une priorité, il s'agissait d'un investissement raisonnable, d'environ CHF 60 à 70'000.-. Projet assez proche des coûts accordés par le Conseil pour les diverses œuvres d'art installées sur les places publiques, censées, elles aussi, dynamiser le cœur de ville. Il ne va pas mettre ce projet dans le congélateur, mais bien au chaud dans un tiroir et invite les Conseillers à ne pas prendre acte de la réponse municipale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 40 non, 27 oui et 5 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis 148/2019, valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses.

11. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 155/2019
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Gauthier-Jaques intitulé « centre médicaux-sociaux (CMS) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».

Rapporteur : M. Dominique KARLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 1 non :

- de prendre acte du rapport-préavis N°155/2019 valant réponse au postulat de M. le conseiller communal Gauthier-Jacques intitulé « centre médicaux-sociaux (CMS) et soin à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».

12. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 162/2019
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler au sujet de l'optimisation des espaces ludiques communaux.

Rapporteur : M. Philippe KURATLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui, 4 non et 5 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 162/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « optimisation des espaces ludiques communaux ».

13. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 163/2019
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « Arrêtez de nous faire "marché". »

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

M. Niall Macpherson, ayant fait partie de cette commission, souhaite souligner quelques points. Les marchés du printemps, de l'automne et de Noël ont souvent du succès. Malheureusement, il faut attendre à chaque fois l'édition suivante pour vérifier si la recette fonctionne vraiment. Quelle frustration de découvrir que le marché hebdomadaire ne figure pas sur la liste des priorités de la législature, alors que nous parlons sans cesse du cœur de ville ou des commerces qui peinent à attirer des clients. Il pense qu'il est vital de dynamiser tout ceci et donner envie aux marchands de venir poser leurs étals chez nous, ce qui mènerait logiquement à un regain d'intérêt pour la ville et par la même occasion pour les commerces locaux. Pour ces derniers, il ne s'agira pas d'une concurrence, mais d'une synergie et d'une opportunité. Divonne et Morges se sont fait une réputation, il demande de se donner les moyens de faire de même et pourquoi pas encore mieux. Il se souvient encore quand Nyon avait pour slogan « Le plus grand centre commercial à ciel ouvert » ou encore « La cité du bon accueil ». Nous devons agir maintenant. En conclusion, il suivra de très près les vœux émis dans ce rapport et si la suite est aussi fade que notre marché actuel, il encourage tout le monde à soutenir des futurs postulats ou propositions constructives à ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- que le rapport-préavis N° 163/2019 vaut réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 1^{er} novembre 2018, intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" ».

**14. Rapports de commission (minorité/majorité) - Préavis 166/2019
Arrêté d'imposition pour l'année 2020.**

Rapporteurs : Mme Chloé BESSE pour le rapport de majorité
M. John SANTANTONIOU pour le rapport de minorité

Le rapport de minorité est composé principalement d'un amendement demandant le maintien de l'impôt foncier à 1.3‰ au lieu de 1.5‰ proposé dans le préavis. M. le Président propose d'ouvrir la discussion puis de voter l'amendement. Ensuite, la discussion sur le préavis sera ouverte.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. John SANTANTONIOU souhaite développer la réflexion de la minorité. Il rappelle que le peuple vient de voter et la question posée était claire : augmentation de l'impôt à 65% et de l'impôt foncier à 1.5‰. La réponse était non à près de 74%. Le retour a été assez clair et il pense que d'interpréter cette votation uniquement sur une partie de la question est subjectif. Deuxièmement, il signale que cela concerne environ un tiers de la population. Il rappelle que des personnes ont économisé de l'argent durant de nombreuses années, ont utilisé leur deuxième pilier et maintenant on leur demande de contribuer un peu plus. Il trouve que cela est injuste. Finalement, les efforts faits par la Municipalité sont appréciés, mais il ne les trouve pas suffisants. Il rappelle que le total des charges en 2018 se montait à CHF 101 millions, en 2019, les projections se montent à CHF 108 millions et les prévisions pour 2020 sont à CHF 105 millions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 42 non, 32 oui et 1 abstention.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Jacques HANHART rappelle qu'au point 7 de l'arrêté d'imposition, il est noté que l'impôt de mutation est de 50cts par franc perçu par l'Etat et de 1 franc par franc à l'Etat pour les successions. Il s'étonne que la loi cantonale limite le taux des droits de mutation à 50 cts. Il s'adresse aux Députés et partis représentés au Grand Conseil pour leur demander de revoir la chose. Que penser d'une limitation des droits de mutation aux communes ? Pourquoi imposer plus les successions que le transfert d'immobilier ? Il pense qu'il serait normal de baisser, voire supprimer les droits de succession et de reporter ceux-ci sur les droits de mutation. Au vu des finances cantonales, il se demande si ce ne serait pas le moment de modifier ces impôts

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 32 non et 1 abstention :

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :

1. de maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
2. de relever le taux d'impôt foncier à 1.5‰ ;
3. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

**15. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 169/2019
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique. »**

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD rappelle qu'il est intervenu à chaque étape de ce postulat, aussi bien lors du dépôt du rapport du postulat, du rapport-préavis et à nouveau ce soir. Il a dénoncé à chaque fois le manque d'équité par rapport aux autres sociétés yonnaises, sportives, culturelles ou autre qui touchent des subventions. On leur a demandé à toutes de faire un effort qui a été accepté. Avant la lecture du préavis, il était contre et ce n'est pas sa lecture qui l'a fait changer. Il a regardé ce que fait l'Elastique Citrique et plus particulièrement les tarifs appliqués, que ce soit pour l'année ou les stages d'une semaine, ce n'est pas à la portée de toutes les bourses. Il a le sentiment qu'avec le temps, l'Elastique Citrique est devenu une affaire commerciale, ce qui le dérange. Il invite les Conseillers à refuser cette subvention.

M. Claude FARINE lui répond que, si on veut faire un travail de qualité, on ne peut pas organiser des cours qui ne coûtent rien. Il faut payer les animateurs et tout organiser. Il ne veut pas aller plus loin, mais souhaite résumer la question qui est posée. A son sens, la question n'est pas financière, mais de savoir si nous voulons donner un maximum de chances à l'Elastique Citrique d'assurer son avenir et de se développer. Depuis 25 ans, cette association a donné la possibilité à des milliers d'enfants et de jeunes de la région de s'essayer aux arts du cirque. Elle l'a fait à travers des cours mais aussi en donnant aux plus enthousiastes la possibilité de monter sur scène et de goûter à la magie du spectacle. Résultat : des jeunes se sont découverts une passion pour l'art circassien et sont devenus des professionnels formés dans les plus grandes écoles d'Europe. Ils se produisent actuellement sur les scènes les plus connues et sont accueillis dans les plus grands festivals. Il n'est donc pas exagéré de dire que l'Elastique Citrique représente aujourd'hui pour Nyon un creuset, une richesse originale qui serait dommage de ne pas soutenir. L'association est à un tournant : ses fondateurs aimeraient transmettre cet héritage dans de bonnes conditions, à de jeunes professionnels qui pourraient reprendre le flambeau. L'ambition est d'en faire un pôle artistique unique en Suisse romande. Un carrefour des arts du cirque avec sa passion de spectacles, ses ateliers, ses formations multiples. Le coup de pouce qui est demandé permettra à l'équipe qui prendra le relais, de s'organiser de manière plus solide et de dessiner un nouveau projet. Le Conseil est en face d'un choix culturel : soutenir une association à un moment particulier de son existence, il ne s'agit pas d'un choix financier. Ce n'est pas la modeste augmentation qui est demandée qui bouleversera le budget 2020. C'est pourquoi il invite vivement les Conseillers à accepter la demande soumise.

Ce qui taraude M. Jacky COLOMB depuis le début, la genèse de tout ceci, est que la convention n'avait pas été signée entre l'Elastique citrique et la ville de Nyon. Au point 2 des conclusions est demandé de prendre acte de la signature de la convention. Il demande si cette convention est maintenant signée ou pas.

M. Victor ALLAMAND rappelle également que le Conseil a refusé une subvention de CHF 60'000.- pour trois associations culturelles, ce qui n'a pas plu à M. Wahlen qui est revenu avec un postulat pour l'Elastique Citrique uniquement. Il estime que c'est injuste pour les autres associations qui n'ont pas reçu de subvention supplémentaire.

M. Philippe GLASSON rappelle que dans cette histoire, on est en train de rattraper un oubli. En 2017, lorsque la convention échouait au 31 décembre, elle aurait dû être discutée avec l'Elastique Citrique. Elle aurait dû être présentée à la commission culturelle à l'automne 2017 et mise en route le 1.1.2018. Comme rien n'avait été fait, par négligence, en 2018, un paquet de subventions hétéroclites a été bricolé. Ce paquet était un peu indigeste et a été refusé. On est en train de corriger une erreur qui, si elle était refusée ce soir, prêterait gravement l'Elastique Citrique qui paierait un oubli dont il n'est pas responsable. Il invite les Conseillers à

voter ce préavis, car il s'agit d'un rétablissement de ce qui aurait dû être fait il y a fort longtemps.

M. Christian KARCHER répète que la politique culturelle d'une ville a pour mission de soutenir le développement des activités culturelles. Il pense que tout le monde est d'accord sur ce point. Par l'aide accordée aux artistes, ils manifestent leur respect pour leur travail et affirment leur fierté de les compter parmi nous. Il pense que l'Elastique Citrique mérite vraiment d'être soutenu. Il s'agit d'une institution tout à fait unique en Suisse romande et la subvention qui leur sera accordée ce soir sera destinée principalement à développer le côté artistique. Les écoles se portent assez bien et il y a maintenant un nouveau projet d'évolution qui veut aller vers plus de création. Il pense que tout le monde bénéficiera de l'aura de cette création et qu'il faut absolument accorder cette petite somme.

M. Pierre WAHLEN rappelle à M. Allamand que le principe d'égalité et d'équité ne vaut qu'à situation égale. L'Elastique Citrique est à un moment particulier de son histoire et ils ont besoin de cet argent maintenant. On ne sait pas ce qu'il pourrait se passer demain s'il n'y avait pas ce geste de la ville en leur faveur. Il y a également un principe de cohérence. Le Conseil, à une très large majorité, a renvoyé le postulat à la Municipalité. Il demande d'imaginer que ce soir, si pour la deuxième fois le Conseil refuse cette légère augmentation de subvention, le signal catastrophique qui sera envoyé. Il sera difficile d'expliquer à l'Elastique Citrique que, malgré tout ce qui a été fait, on refuse encore cette augmentation de subvention. Ce n'est pas seulement de l'argent, mais également de la reconnaissance pour le travail fait par l'association qui est très loin d'une entreprise commerciale.

M. Christian UDASSE a toujours un vrai doute. Il pense que c'est le début des demandes d'autres sociétés qui viendront par la suite en disant qu'ils ont donné à l'Elastique Citrique, pourquoi ne pas donner à d'autres. Ensuite, il a été choqué par le fait que ce soit une convention qui soit signée. Il demande sur la base de quel montant elle est signée. De plus, la convention est signée pour quatre ans, mais au final, ce sera à vie. Il n'a rien contre la culture elle-même, mais pense qu'il n'y aura plus d'effort pour chercher des sponsors, ou donateurs. Il rappelle qu'il y a 40 ans, Paléo avait une couverture de déficit pour une seule année. Si l'on fait le compte de toutes les conventions à vie, ce sont les charges qui montent. Il ne peut dès lors pas être d'accord, ce n'est pas de sa faute si la convention n'a pas été renouvelée à temps et la situation financière a changé entre-temps.

M. Léon DE PERROT signale qu'il a fait partie du milieu de la natation durant 13 ans et fait remarquer que les sponsors suffisent rarement, que les aides de la commune sont nécessaires. Les bénévoles ne sont pas toujours présents, il y a besoin de personnes payées pour faire survivre une structure sportive également.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle que quatre associations sont au bénéfice d'une convention : Vision du Réel, le FAR°, l'Usine à Gaz et l'Elastique Citrique. Ce sont des acteurs culturels magnifiques qui font briller à l'extérieur, urbi et orbi. Ils doivent prévoir leurs activités sur plusieurs années, raison pour laquelle ils ont des conventions. Pour répondre aux questions de MM. Colomb et Udasse, elle signale que la convention a été écrite, mais n'est pas encore signée, il manque les chiffres selon les résultats de ce soir. Elle précise que ce n'est pas l'école qui est soutenue, mais le pôle de développement du cirque, qui est à un haut niveau, qui est poussé. Elle invite les Conseillers à aller voir un spectacle qui sont d'une très grande qualité. La Municipalité a décidé d'aider l'Elastique Citrique qui se trouve à un moment charnière de son existence, de la même manière que des parents aideraient un de leurs enfants à un moment charnière de sa vie. Elle remercie les Conseillers de voter le rapport-préavis.

M. Jean-Pierre VUILLE, à entendre certains, pourrait croire qu'il n'y a que ces quatre sociétés qui sont valables dans Nyon et que les autres ne font rien. Il rappelle que toutes les sociétés ont eu une diminution de 5% de leur subvention. Il fait remarquer que l'on peut effacer le nom de l'Elastique Citrique dans le rapport et mettre n'importe quelle autre association des sociétés sportives qui font le même travail. Il s'interroge pourquoi ces quatre associations sont conventionnées et pas les autres. Il n'y a pas que quatre sociétés qui fonctionnent à Nyon et les autres ont subi une baisse de 5%.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE a parlé de sociétés conventionnées et pense qu'il y a des sociétés sportives également conventionnées. Par contre, il y a évidemment des dizaines d'associations qui sont aidées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pierre WAHLEN demande le vote nominal (*en annexe*).

Au vote, le Conseil décide par 38 oui, 23 non et 14 abstentions :

1. de prendre acte que, pour la subvention de L'Elastique citrique, un montant de CHF 40'000.- sera inscrit au budget 2020 et qu'un montant de CHF 50'000.- sera inscrit au budget 2021. L'augmentation de la subvention à cette association se fait en deux étapes pour des questions de restrictions budgétaires ;
2. de prendre acte de la signature d'une convention quadriennale de subventionnement (2020 – 2023) entre L'Elastique citrique et la Ville de Nyon ;
3. que le présent rapport-préavis vaut réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « Pour l'avenir de L'Elastique citrique ».

16. *Rapport de commission – Préavis N° 171/2019*
Financement des activités scolaires obligatoires hors des bâtiments scolaires.

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que le PLR remarque une tendance de plus en plus fréquente de la Municipalité à faire prendre acte le Conseil d'objets qui relèvent en réalité de sa seule compétence et pour lesquels une prise de position du Conseil n'est pas requise. Le PLR peine à comprendre le but de l'emploi de ce procédé. Le PLR n'est pas opposé à prendre acte des décisions telles qu'elles figurent dans le préavis N° 171, mais tient à souligner que prendre acte ne signifie aucunement de prendre position d'une manière définitive sur l'objet en question et encore moins d'octroyer un chèque en blanc pour les dépenses futures envisagées dans le préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Municipalité demande de prendre acte car le but est d'inscrire au budget un montant et il n'est, à ce jour, pas possible de prendre une décision sur le budget qui sera voté au mois de décembre. C'est par respect pour le Conseil qu'ils demandent de prendre acte que ce montant sera inscrit au budget. Il ne faut pas retourner le char à l'envers. Ils ont regardé pour faire les choses de façon correcte et il prie de ne voir aucune défiance par rapport à ce procédé.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES le remercie pour la précision et pense qu'il faut prendre le terme de « prendre acte » dans le sujet précédent pour la signature d'une convention. Il entend bien le message, dans certains cas, c'est nécessaire, dans d'autres pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 66 oui, 8 non et 1 abstention :

1. de prendre acte des conséquences engendrées par l'arrêt du Tribunal fédéral (2C_206/2016) du 7 décembre 2017 ;
2. de compenser la participation versée jusqu'ici par les parents pour la mise en place d'activités scolaires obligatoires se tenant hors des bâtiments scolaires, hormis les frais de repas pouvant toujours leur être imputés ;

3. de prendre acte que la Municipalité inscrira au budget 2020 un montant supplémentaire de CHF 229'484.-, ces coûts s'élevant pour l'exercice 2020 à CHF 447'384.-, et de prendre note d'un remboursement estimé à CHF 41'205.- des communes avoisinantes dont certains élèves sont scolarisés à Nyon ;
4. de prendre acte que la Municipalité adaptera ce montant par rapport à la démographie du nombre d'élèves et à leur niveau d'enclassement, dès le budget 2021.

17. Rapport de commission - Préavis N° 173/2019

Crédits supplémentaires 1ère série au budget 2019 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 223'359.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 199'359.-, soit un montant net de CHF 24'000.-

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY précise, concernant l'informatique, que le crédit supplémentaire a été déposé suite à l'incendie à la Place du Château 10. Il y avait un coût supérieur à CHF 50'000.-, il a donc fallu passer par voie de préavis. Vu l'urgence de la réparation, les démarches ont été faites rapidement et un crédit supplémentaire est maintenant déposé. Il précise que l'ECA paie à neuf le matériel acheté. Le solde demandé, qui devrait être remboursé par l'ECA, concerne un câblage temporaire, ainsi qu'un switch, car l'incendie a rendu défectueux tout le câblage de l'immeuble. Il a également fallu trouver des solutions de secours pour le back-up qui se fait chaque nuit et qui a été passé durant trois mois sur le cloud.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire au Service informatique et population de CHF 97'000.-, crédit partiellement compensé comme suit :

N° 190.3117.00 – Achats matériel et logiciel informatique	CHF	97'000.-
Compensé par :		
N° 190.4363.00 – Remboursement de dommage	CHF	-73'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	24'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services industriels de CHF 126'359.-, crédit entièrement compensé comme suit :

N° 800.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	126'359.-
Compensé par:		
N° 800.4399.01 – Prestations sous-traitance SIECGE	CHF	-45'000.-
N° 800.3011.00 à 800.3051.00 ¹ – Traitements et charges sociales	CHF	-81'359.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

¹ excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire

18. *Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Laurent MIEVILLE et consorts pour des mesures permettant aux taxis 100% électriques d'emprunter les lignes de bus sur le territoire communal.*

Rapporteur : M. Sacha VUADENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 1 non et 11 abstentions :

1. de prendre acte de la modification de la motion en postulat ;
2. de renvoyer ledit postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

19. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES et consorts intitulé « Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive. »*

Rapporteur : Mme Doris ULDRY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 1 non et 4 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

20. *Rapports (minorité/majorité) de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Léon DE PERROT intitulé « Pour une utilisation systématique des écritures épïcène et inclusive. »*

Rapporteurs : Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË pour le rapport de minorité
M. Olivier TRIPET pour le rapport de majorité

M. Olivier TRIPET souligne le point central dans ce dossier pour rassurer toutes les personnes qui craignent ne pouvoir y arriver. L'écriture inclusive ne doit pas nécessairement être compliquée. Si on met en application les quatre règles de base (disparition de l'appellation « mademoiselle », féminisation et masculinisation des désignations de personnes, adoption de l'ordre féminin puis masculin en cas d'énumération, retour au tiret pour les formes contractées) avec un minimum de bonne volonté, c'est à la portée de chacun y compris pour les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française. C'est également l'occasion de faire progresser l'inclusion.

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË rétorque que si l'on dit que ce sont des règles simples, accessibles à tout un chacun même des non francophones, si les signataires du rapport de majorité étaient convaincus que le langage épïcène et inclusif était la voie à suivre pour le chemin de l'égalité, ils auraient écrit autre chose que « Mesdames et Messieurs les Conseillers » en tête de rapport, mais « Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers ». S'ils ne peuvent pas appliquer eux-mêmes ces règles, elle pense qu'il est disproportionné de demander à tout le monde de les appliquer, en particulier à des personnes non francophones.

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE souhaite une égalité dans les faits : écrire, parler, les phrases, les mots, le langage, elle insiste : une égalité dans les faits. L'égalité des droits hommes-femmes a été écrite dans la constitution Suisse en 1981. Nous n'y sommes toujours pas. Trente-huit ans que ça dure. Nous sommes en 2019, l'égalité ce n'est pas être naïfs comme certains voudraient le faire croire, en cherchant des définitions sur Wikipédia. Ce n'est pas vivre dans un monde utopique. Ça devrait être l'évidence quotidienne des femmes et des hommes de ce pays. C'est comprendre qu'on ne peut plus monter les rapports de genre les uns contre les autres. Que l'exclusion de l'un ou l'autre sexe conduit invariablement à l'abaissement du bien-être d'une collectivité. On parle bien de cela, ici ce soir, quand on parle d'égalité. Une égalité dans les faits, dans le langage, dans les mots, dans l'écriture.

Le rapport de minorité pointe de grandes incohérences. Elle rappelle que les législations évoluent comme les mentalités et qu'elles ne sont pas toujours complètes dans leur forme actée initialement. La liste des exemples serait trop longue. Elle ajoute qu'à la question de l'infaisabilité d'application d'une telle mesure, l'Université de Lausanne, dont l'administration gère quelques 14'000 étudiantes et étudiants, l'a déjà appliquée. Elle rappelle que Roland Barthes ou Elianne Viennot, ne sont pas un ou une telle linguiste, mais des éminences dans un domaine reconnu des sciences humaines. Elle précise que l'Académie française, qui a créé un véritable émoi au sein de la commission, n'est clairement pas à l'heure sur les pratiques rédactionnelles actuelles. Qu'en 384 ans de réflexion seules neuf femmes y sont entrées et que jamais aucun linguiste n'y a siégé ! Oser prétendre soutenir l'égalité, oser croire que le langage, l'écriture n'influencent pas les rapports sociaux de genre, c'est céder aux restes de patriarcat. En termes d'égalité, il n'existe pas de cause alibi. Si on ne nous voit pas, nous n'existons pas. Oser prétendre soutenir l'égalité, la cause femme, et s'appuyer sur l'Académie française, la complexité et la législation archaïque ne fonctionnent pas. Elle le répète, elle souhaite une égalité dans les faits.

M. Claude FARINE demande des précisions à la rapportrice de minorité. Il souhaite des explications au sujet de la phrase « il n'appartient pas à la ville de Nyon de faire office de cobaye et de précurseur dans ce domaine, au détriment potentiel de l'activité, de l'activité des Conseillères et Conseillers communaux... ». D'autre part, sans avoir creusé le sujet, il lui semble que l'écriture inclusive favorise les femmes. Il souhaite savoir comment elle se situe par rapport à cette question.

M. Sacha VUADENS s'attendait à un refus net de la minorité, or il a l'impression que les signataires ont dégainé l'artillerie lourde pour un sujet qui, sommes toutes, n'est pas de compétence du Conseil. Le rapport de minorité semble avoir outrepassé les compétences de la commission, en n'examinant pas le renvoi ou non à la Municipalité, mais en faisant le travail de cette dernière et tentant d'amener une réponse elle-même au postulant. Ceci l'étonne d'autant plus que les règles ci-dessus sont rappelées à chaque traitement d'un postulat, d'ailleurs par plusieurs des signataires qui ne manquent jamais de le rappeler en commission. Il tient à relever trois choses : la première tient à l'utilisation abusive de juridisme. N'en déplaise aux signataires minoritaires, les modalités de rédaction des documents communaux est une compétence communale. Prétexter une absence de cadre normatif de droit supérieur pour une manière d'écrire les textes de compétence municipale est au mieux de la mauvaise foi et au pire une volonté de décrédibiliser la demande. La deuxième sur une forme d'hypocrisie sur les forces à engager par la commune. Cette demande ne coûtera rien au contribuable, il s'agit de rédiger d'une autre manière des textes administratifs, pas des romans. Il voit l'hypocrisie d'agiter le spectre du coût pour un objet n'en ayant aucun, alors que certains signataires font des demandes très coûteuses à destination d'aucun citoyen nyonnais, ce qui sera l'objet d'un postulat ce soir à décider. Les postulants voudraient bien que Nyon soit un cobaye dans cette affaire qui coûte beaucoup d'argent et qui n'ont pas de destinataire nyonnais. Sa dernière remarque porte sur un procès d'intention assez grotesque. Personne ne peut demander sérieusement, comme le dit le rapport de minorité, l'application rétroactive d'un texte de cette nature. Cet argument n'est là encore une fois que pour faire peur. Pour finir, il aurait préféré voir un vrai non, sec et franc à cette demande, qui contribuerait vraiment à une avancée en matière d'égalité entre femmes et hommes plutôt que d'essayer de trouver des arguments décrédibilisant la demande. Si malgré tout cela, le postulat ne devait pas passer le Conseil, il invite la Municipalité qu'il sait proche des questions d'égalité, à édicter une directive dans ce sens car elle est la seule compétente dans ce domaine.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER se demande si, au fond, il y a encore un sujet d'égalité. S'il n'y a pas de sujet, il n'y a pas de postulat et donc, pas de problème. Une femme meurt en Suisse tous les 15 jours sous les coups. On va lui rétorquer que cela n'a rien à voir. Si elle devait avoir un malaise et que c'était un infarctus, probablement qu'on n'arriverait pas à le diagnostiquer car les symptômes chez les femmes sont très différents de chez les hommes et cela n'a pas bien été étudié, seul un copier-coller a été fait. Il en va de même avec les gilets pare-balles qu'on a donnés aux premières femmes policières en pensant qu'elles avaient toutes les mêmes poitrines, ce qui n'est pas le cas. Elle se demande s'il y a toujours un problème de représentation des femmes. Dans les publicités, on voit toujours des femmes dénudées, plutôt bien gaulées, pour vendre des engins de chantier ou des voitures. On a encore un problème de représentation. Si elle demande qui est Anne-Flore Marxer, elle n'est pas sûre que tout le monde puisse répondre. Elle est championne du monde suisse en freeride, épreuve mixte, et pas tout le monde la connaît. Elle a 35 ans et se demande si elle va arrêter sa carrière car elle n'a pas de sponsor, pas de visibilité et quand elle descendait les pistes, elle passait après les hommes avec une piste moins bonne. Il y a encore un problème de genre, de représentation. Si elle dit « ne pensez pas à un éléphant rose », tout le monde va penser à un éléphant rose, ce qui est démontré. Comment veut-on qu'une fille se représente Conseillère d'Etat, Conseillère fédérale si on écrit au masculin. Quand on parle de l'évolution de l'humanité, on représente un homme. On a encore un problème de genre et l'écriture joue pour que les filles se représentent, ce qui est important. On ne naît pas femme, on le devient, c'est ce qui est important. Les messieurs n'ont pas beaucoup cette question, mais elle les remercie de soutenir l'écriture épïcène, en particulier le postulant et M. Patelli qui a remarqué que les femmes prenaient la parole à 10% du temps alors qu'elles sont 30% dans l'assemblée. C'est une affaire de confiance, il y a notamment des femmes que l'on rend ridicules lorsqu'elles prennent la parole. L'écriture épïcène contribue à rééquilibrer les choses, à 30 ans, elle pensait que cela n'avait pas de sens, à 55 ans oui.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES n'a pas bien compris son intervention entre les gilets pare-balles et les risques d'infarctus, mais rebondit sur les propos de M. Vuadens. « Le parti socialiste a l'honneur de demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de rédiger selon les normes d'écritures épïcènes et inclusives, tous les documents officiels (règlements, préavis, communiqués de presse, etc...) tous les documents à usage interne de la commune et tous les documents rédigés par des membres du Conseil communal dans le cadre de leurs fonctions », c'est ce qui est demandé dans le postulat. Aujourd'hui, il s'agit de décider de renvoyer un postulat avec cette demande et rien d'autre.

M. Jacques HANHART soutiendra le rapport de minorité car récemment à Zurich, une motion qui n'était pas écrite en langage épïcène a été déclarée nulle. Voilà où on en arrive. Si on veut que cela entre dans les mœurs, il rappelle que la langue française est une langue qui évolue comme l'ont dit certains. On peut déjà le faire dans les rapports, motions ou postulats prochains, cela rentrera dans les mœurs. Mais le rendre obligatoire, il s'y oppose totalement.

M. Léon DE PERROT a été surpris par la virulence du rapport de minorité suite au postulat déposé par le PS avant l'été. Il pense que certains points n'ont pas été compris, particulièrement le fait qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion. Il n'a rien de contraignant pour la Municipalité, sauf réponse, contrairement à ce que laisse entendre le rapport de minorité. Il ne fait que demander à la Municipalité « d'étudier l'opportunité de ... » A partir de là, la Municipalité peut en faire ce qu'elle estime être juste. Elle peut revenir avec une simple étude qui le dit infaisable, comme elle peut venir avec des mesures modérées comme le demande le rapport de majorité. Cela signifie qu'une application stricte, ultra-contraignante n'est pas à l'ordre du jour, qu'il n'y aura pas d'application rétro-active comme cela avait été précisé en commission. Il demande de renvoyer le postulat à la Municipalité.

M. Jacky COLOMB rappelle à Mme Chloé Besse qu'on ne prononce pas le « t » dans le terme de « fait », il ne s'agit pas de « fête ». Et comme il ne veut pas s'attaquer qu'à une dame, il souhaite également citer M. Sacha Vuadens qui a parlé de « certains signataires » et qui a omis de dire « certains et certaines ».

Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË a entendu M. de Perrot parler de virulence, l'extrême virulence, elle l'a ressentie à son égard. On n'a pas attaqué les signataires, on l'a attaquée personnellement, sur son âge, sur son sexe, sur son incompréhension à des textes, sur son incompréhension à des communiqués de l'Académie française. Elle exerce un métier qui implique beaucoup de confrontations et elle s'est rarement fait agresser aussi violemment en public. Entre les agressions envers une femme qui prend la parole au Conseil et le rapport de majorité qui n'est pas rédigé en écriture épiciène, elle pense que certains et certaines feraient mieux de balayer devant leur porte au lieu de venir donner des leçons.

M. Christian UDASSE souhaite s'adresser à Mme Besse également présidente de la COFIN. En admettant que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité, il se demande combien cela va coûter quand on sait le temps nécessaire pour simplement faire le règlement du Conseil. Si tout doit être refait et envoyé cela va engendrer des coûts importants alors qu'il faut faire des économies et que l'on vient de demander CHF 1 millions à 30% des contribuables propriétaires. Ce sont ces 6'000 à 8'000 habitants qui font vivre la commune, il demande de ne pas l'oublier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 43 non et 32 oui de :

- de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

21. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Hydrogène une solution d'avenir ? »*

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB n'est pas contre ce postulat, ni contre le fait de le renvoyer à la Municipalité, mais il aimerait que cette dernière ait une pensée émue pour les deux stations de gaz carburant pour véhicules qui ont été installées successivement sur la commune et qui, apparemment, ne servent pas à grand-chose ou alors il faudrait le renseigner sur les miracles que ces deux stations produisent. Avant de se lancer dans une nouvelle technologie, il demande d'étudier à fond et de ne pas prendre cette option comme quelque chose de miraculeux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 45 oui, 24 non et 2 abstentions :

- de renvoyer ce postulat modifié selon la proposition de la commission unanime à la Municipalité pour étude et rapport.

22. *Propositions individuelles*

M. Christian UDASSE fait remarquer, qu'il y a environ une année, les opposants au plan de quartier Clémenty avaient eu gain de cause. La Municipalité avait annoncé qu'elle reviendrait avec un préavis contenant des informations complémentaires concernant en particulier un nouveau plan de mobilité et un complément concernant les servitudes. Il demande quand la Municipalité envisage de revenir avec un nouveau préavis et pourquoi elle ne l'a pas encore fait.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond que suite à l'arrêt de la CDAP, un certain nombre d'études ont été reprises. Il a validé cet après-midi la note municipale au niveau de son service, qui sera ensuite transmise dans les autres services pour consultation puis soumise à la Municipalité et enfin le Conseil vers la fin de l'année ou début 2020. C'est en cours et comme tout dossier qui se respecte, un certain travail doit se faire et cela prend du temps.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER, ayant anticipé le résultat du vote sur l'écriture épïcène, a sorti en pdf les mots de l'égalité qui sont très simples à appliquer en évitant le postulat. Du coup, elle ne se trompera plus sur la manière de désigner les Conseillères et Conseillers. D'autre part, elle a demandé au bureau de l'égalité du canton de Vaud de lui faire parvenir 10 exemplaires de la directive, de manière à avoir des instruments simples et peu coûteux pour la ville si elle décide de rédiger de manière épïcène.

M. Victor ALLAMAND intervient concernant le moustique *Aedes albopictus* ou moustique tigre. Présent de l'Asie à l'Afrique, aux Amériques, puis en Europe il a été finalement détecté dans le canton de Genève. Il est, avec ses cousins, le principal vecteur des virus de la dengue, du chikungunya, de la fièvre jaune, du zika et également du paludisme, etc. Selon l'OMS ces virus entraînent la mort d'un demi-million de personnes par an. Une personne est morte récemment du chikungunya en Valais. Le virus se transmet à l'homme par la piqûre des femelles (ce n'est peut-être pas un bon sujet pour cette soirée !), lesquelles l'acquièrent principalement en se nourrissant du sang de voyageurs contaminés. On sait que les œufs de ces moustiques se développent grâce aux eaux stagnantes. Ils survivent aux grandes sécheresses et aux mois d'hiver. Le périmètre de vol des moustiques femelles adultes, en mesure de piquer et de se reproduire, a une distance de vol limitée à environ 400 mètres généralement autour d'habitations. Il semble plus facile de ne pas favoriser leur développement que de les éradiquer. Voici quelques années, à cause du chikungunya, des manifestations ont été annulées par décision préfectorale dans l'Ain, ce qui accessoirement a nécessité le déplacement des championnats romands d'aviron de Divonne à Lausanne. Face à la multiplication ou la mode, des gouilles, des bassins de rétention, des bassins de décoration, particulièrement celui à venir à la place du Château, il demande si la Municipalité est informée dans le détail de la problématique des moustiques, si elle en tient compte lors de ses planifications et si elle est prête à annuler abruptement pour une quinzaine de jours toutes les manifestations ou fêtes sur son territoire, comme Divonne a dû le faire une fois. Le moment venu, il espère que nous aurons plus de succès avec les moustiques qu'avec les pigeons.

Mme Elise BUCKLE était ravie d'entendre que le virus ne se transmet pas aux femmes, mais plus sérieusement, elle rappelle que cette prolifération est notamment due au réchauffement climatique. On peut s'attendre à des cas de plus en plus nombreux. Elle en profite pour inviter tout le monde à la prochaine réunion de la commission climat qui aura lieu le 29 octobre au Café Mumbaï et qui sera ouverte à tous pour des pistes d'actions plus concrètes notamment le plan solaire, le plan lumière et l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle rappelle encore que l'on ne parle plus des droits de l'homme, mais du droit humain.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 23. Préavis N° 175/2019**
Plans de quartier 2 et 3 de la Petite Prairie - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 978'365.- (HT) sur le préavis n° 52/2003 concernant la mise en place des infrastructures des Services industriels.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB, en tant que membre de la COFIN, remercie la Municipalité d'avoir déposé un préavis à l'adresse d'une commission ad hoc plutôt que de l'avoir fait à celle de la COFIN comme le titre de crédit supplémentaire pourrait le laisser entendre. Mais de quel crédit parlons-nous ? Il ne s'agit en tous cas pas d'un crédit supplémentaire, ce terme étant réservé aux dépassements au budget de fonctionnement, mais bien d'un crédit complémentaire à un préavis vieux de plus de 15 ans. Aussi loin qu'il se souvienne, ces demandes de crédits complémentaires aux préavis ont toujours été adressées à la COGES qui est normalement en charge du contrôle des préavis. Cette dernière pourrait alors examiner la requête et éventuellement demander la clôture du préavis 52/2003 avec son boucllement des comptes avant d'autoriser de nouvelles dépenses. C'est de cette manière que la Municipalité aurait dû procéder pour être plus claire et transparente. En effet un dépassement de plus de 37% du

crédit initial de même que la durée d'ouverture du préavis de plus de 15 ans, méritent un peu plus d'explications que les quelques lignes du préavis 175/2019. C'est pourquoi il demande à la Municipalité de retirer son préavis 175/2019, de procéder au bouclage du préavis 52/2003 et de présenter un nouveau préavis tenant compte de la situation nouvelle et expliquant en détails les raisons de changements qui sont advenus depuis l'octroi du premier crédit en 2003. De plus, dans un récent article de presse, la Municipalité fait savoir que le plan de quartier Petite Prairie 3 ne presse pas. Il demande également pourquoi on demande d'équiper cette parcelle Petite Prairie 3 et qu'on ne se contente pas de la 2. D'ici là, il y aura sans doute d'autres changements. En cette période critique pour les finances communales, il n'est pas admissible que le Conseil soit rendu garant de tels dépassements. La Municipalité doit assumer ses responsabilités et faire toute la lumière sur la gestion de ce dossier. Il remercie d'avance le Conseil de ne pas donner suite à cette manière de faire.

M. Jacques HANHART fait remarquer que depuis très longtemps le Conseil demande d'avoir des plans lisibles à un format qui soit utilisable. En effet, sur le plan fourni en annexe, il y a des traitillés bleus dont on ne sait pas de quoi il s'agit, on ne voit qu'une partie du quartier, une partie est mangée par une légende, ce n'est vraiment pas clair. En tant que technicien électricien, il a de la peine à lire et savoir ce que les SI veulent faire avec ce plan. Il trouve dommage qu'on fournisse des plans de cette qualité pour prendre des décisions qui portent sur près d'un million de francs.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT prend note et reconnaît que les plans mériteraient une meilleure attention, il en est désolé. Il apporte ensuite quelques compléments d'informations à M. Jacky Colomb. Il admet une chose, c'est que ce n'est pas très clair avec Petite Prairie car il y a trois plans de quartiers différents, et il y a plusieurs étapes dans chacun d'eux. En l'occurrence, on ne parle pas du tout du même et on ne parle pas du plan de quartier 3 qu'ils avaient proposé au Conseil communal d'acheter et qui a finalement été acquis par la BCV. Ici on parle de la troisième étape du plan de quartier 2. Il faudrait peut-être un plan avec des couleurs. Il y a également une question de calendriers, les projets sont prêts et il faut raccorder. On peut discuter de la forme, mais si on retirait le préavis pour boucler le préavis de 2003, cela prendrait beaucoup de temps et on ne pourrait pas avancer avec les travaux qui sont nécessaires pour ces constructions qui ont démarré. On est obligé d'équiper ces terrains, cela fait partie des conventions qui ont été signées. Ce long délai est dû aux procédures juridiques sans fin entre le moment où le plan de quartier a été approuvé et le moment où les permis de construire ont été délivrés. Il y a eu un peu plus de 20 ans de procédures, ce qui explique la longue durée du préavis. Il veut bien entendre une petite leçon de morale et entendre qu'ils auraient pu faire autrement, mais dans ce cas, il faut être pragmatique, étudier les choses et laisser la commission faire le travail. De meilleurs plans seront amenés avec des explications qui soient claires pour que chacun ait bien compris. Il pense qu'il faut laisser la commission faire son travail, mais en aucun cas la Municipalité va retirer son préavis, cela serait très problématique pour les équipements de ce quartier.

M. Victor ALLAMAND a bien entendu M. le Syndic, mais il fait remarquer que le préavis demande un crédit de CHF 978'365.- soit un montant très précis que l'on peut déduire du préavis de 2003 pour savoir le montant dépensé pour boucler le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 176/20109 Piscine de Colovray, couverture nocturne des bassins - Demande d'un crédit de CHF 687'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Motion de M. Fabien HERITIER concernant la Gare Nord.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La motion est renvoyée à la Municipalité à une large majorité, 1 non et 3 abstentions.

26. Postulat de M. Patrick BUCHS intitulé « Ne perdons pas de temps à Perdtemps. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

27. Réponse à l'interpellation de Mme Rachel CAVARGNA-DEBLUË intitulée « Quels relais à Nyon pour les victimes de violences familiales ? »

La réponse convient à l'interpellatrice.

28. Réponse à l'interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES afin de réserver un espace à la déchetterie destiné aux dépôts d'objets accessibles à tous.

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER souhaite rebondir sur la réponse municipale et pour que cela soit clair il n'a jamais été question d'évincer l'association Pro-Jet. Sur la forme, malheureusement, ce qui semble devenir une habitude devant ce Conseil, la Municipalité utilise les ressources de l'administration afin de s'appliquer à démontrer que chaque proposition émanant du Conseil est irréalisable, trop compliquée ou pas adaptée à notre Commune si « spécifique ». Le regret réside dans le sentiment que l'exécutif ne nous considère plus comme une force de proposition. Sur le fond par contre, elle pourrait contre argumenter sur la taille de la commune, le texte explique comment nous ne pouvons pas comparer Nyon à Genolier car le nombre d'habitants n'est pas le même, alors elle se permet de faire une autre comparaison : Lausanne par exemple, 130'000 habitants, a une ressourcerie ! Elle pourrait aussi discuter des problématiques logistiques, sécuritaires, de fréquentation ce qui, à son sens, ne ferait pas avancer le schmilblick. Elle se bornera à rappeler que l'interpellation voulait, à l'époque du Zerowaste, des Repair cafés, du développement durable dont la Commune fait la promotion, prolonger concrètement ces tendances en offrant la possibilité aux citoyens qui le souhaitent, d'offrir une deuxième vie à leurs objets. Tout le monde l'aura compris, la réponse municipale à comme seul point positif d'exister et ne les satisfait pas, c'est pourquoi comme le permet nos prérogatives, ils reviendront devant ce Conseil sous une forme ou sous une autre pour obtenir satisfaction. Elle relève toutefois l'effort sur l'étude d'une potentielle brocante à Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

29. Interpellation de M. Léon DE PERROT intitulée « 30 km/h de nuit : Lausanne, Morges ... Nyon ? »

La réponse municipale sera donnée lors de la prochaine séance.

29b. Interpellation de M. Sacha VUADENS intitulée « Post référendum : quid ? »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît que le résultat est un échec du dialogue, qui a échoué à la fois dans les discussions pendant trois ans entre la SIC et UNIA puis au sein de la commission. Il a le sentiment que le résultat est une défaite pour tout le monde. Il donne les réponses suivantes :

La Municipalité est-elle au courant d'une éventuelle reprise des négociations entre la SIC et UNIA et peut-elle nous informer du rôle qu'elle compte jouer dans les négociations ?

La Municipalité a rencontré les deux parties, séparément, dont UNIA pas plus tard que ce matin. Elle est au courant de la volonté du syndicat de reprendre des négociations. Mais du côté de la SIC, l'heure est plutôt à la réflexion suite au choc du résultat de cette votation et surtout de la campagne politique, pour laquelle elle était probablement moins expérimentée que les acteurs politiques et les syndicats. Et par ailleurs, leur énergie est pour l'instant focalisée sur l'organisation des dernières manifestations de 2019, à savoir le marché d'automne de ce week-end et celui de Noël, dont nous espérons qu'il sera un succès aussi grand que l'année passée.

Cas échéant, que compte-t-elle mettre en place pour favoriser ladite reprise du dialogue ?

Comme déjà dit, ils sont en contact avec les deux parties, et tentent de leur faire comprendre, à chacune, le rôle de médiation qu'a toujours tenté de jouer la Municipalité. Un rendez-vous a par ailleurs été pris pour le début 2020 pour envisager la suite. Un certain nombre de choses doivent encore être discutées pour digérer le résultat de ce référendum.

Quels sont les plans de la Municipalité pour aider le commerce nyonnais en particulier ?

A très court terme, l'animation de la ville, avec notamment les événements organisés par la SIC, continueront d'être soutenus par la Municipalité. Elle étudiera aussi à brève échéance l'évolution du marché du samedi et d'autres facilités pour les commerçants. A moyen terme : la réactivation de notre centre-ville, notamment par la création de la « boucle des adresses » allant bien au-delà de la rue de la Gare aller-retour et l'amélioration de nos espaces publics, renforceront l'attractivité de nos commerces. Mais en fait, quasiment l'ensemble des objectifs du programme de législature de la Municipalité a des impacts à plus ou moins long terme sur le commerce local : la complémentarité des modes de déplacement, le développement économique, les infrastructures, le soutien aux manifestations sportives et culturelles. Tout ça vise à l'amélioration des conditions-cadres de nos commerçants et surtout à favoriser la fréquentation du centre-ville.

La Municipalité est-elle au courant des menaces et autres mesures affectant apparemment certains membres du personnel de vente nyonnais ayant exprimé son opinion dans le cadre du référendum ? Qu'en pense-t-elle ? Compte-t-elle agir d'une quelconque manière face à cette situation ?

La Municipalité déplore sincèrement toutes les pressions et autres attaques qui ont émaillé cette campagne, de la part des deux camps. Elle a eu connaissance de débordements, d'un côté comme de l'autre, et a exigé un retour au calme immédiat. Elle a eu l'occasion d'en faire part aussi bien à UNIA qu'à la SIC.

La Municipalité entend-t-elle œuvrer activement pour une CCT cantonale ? Si oui comment ?

Bien sûr. Elle appuiera – dans les limites de ses compétences – toutes les démarches allant dans le sens d'une CCT cantonale, qu'elle a toujours appelé de ses vœux. Il a d'ailleurs lui-même déjà eu l'occasion de faire part de cette position à plusieurs reprises, et notamment lors d'une séance de travail cantonale réunissant syndicats, milieux patronaux et Conseillers d'Etat.

M. Sacha VUADENS estime qu'il manque la réponse à la question de savoir si la Municipalité entend agir d'une quelconque manière face aux pressions exercées sur le personnel de vente.

29c. Interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines ! » (en annexe)

La Municipalité répondra ultérieurement.

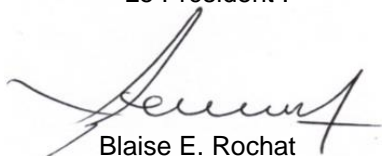
30. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacques HANHART aimerait rappeler à M. Pierre WAHLEN de bien vouloir convoquer la commission concernant la RDU.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h48.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. Rochat

La Secrétaire :



Nathalie WILLE

Annexes : Vote nominal rapport N° 169/2019
Interpellation de Mme Véronique BÜRKI

La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines !

Suite à l'instauration de l'horaire continu, les écoles ont mis en place des cantines scolaires permettant aux enfants de pouvoir manger sur place lors de la pause de midi, ce que de nombreuses familles apprécient.

Ces cantines offrent un choix varié de menus dont le « fourchette verte » tendant à assurer un repas équilibré aux élèves. Cependant, cette volonté d'éviter la « malbouffe » et ses effets secondaires est entachée par les « à côtés ». En effet, à la pause de 10h00 sont mis en vente : des boules de Berlin, des tartines au Nutella, et autres viennoiseries qui ne correspondent pas à un en-cas équilibré.

Tenant compte du fait que certains élèves ne peuvent pas prendre un petit déjeuner avant de partir à l'école et qu'il s'agit là de pallier à ce manque ne serait il pas plus judicieux d'offrir uniquement des en cas plus équilibrés tels que fruits, bircher, pain complet pour les pauses ? Car afficher le label fourchette verte sur un menu de cantine tout en proposant des confiseries hyper caloriques semble contradictoire et annuler tout effet positif.

A l'instar de la démarche de Madame la Conseillère d'État, Cesla Amarelle, qui a décidé d'un moratoire (Décision 165) sur les distributeurs de boissons énergisantes et/ou d'aliments dans les écoles Secondaires II, Nyon envisage t elle d'être fourchette verte au-delà du menu ?

Vote 9 : Rapport-préavis 169

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 07.10.2019 21:21:29

Résultats :	Oui :	38	50.67 %
	Non :	23	30.67 %
	Abstention :	14	18.67 %
	Total :	75	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	Abstention
AVDIU Liridona	-
BESSE Chloé	oui
CHEVALLAY Monique	-
DE PERROT Léon	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HERITIER Fabien	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	Abstention
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LOPEZ MARTINEZ Juan	oui
LUGEON David	oui
MARQUES Manuel	Abstention
MONTECCHIO Chiara	Abstention
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	oui
RAMEL Ione	Abstention
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	-
URFER Julien	oui
VIOGET Corinne	Abstention
VUADENS Sacha	oui
BADERTSCHER Elisabeth	oui
BAJULAZ Romain	-
BUCKLE Elise	oui
CARRARD Raymond	-
DONNET Jonas	oui
FOSSATI Charlotte	-
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KASPAR Alexandre	oui
KORNAROS Christos	-
LEUZINGER Yves	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	-
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	-
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	non
GIRARD Sven	non

GULIZIA Joseph	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	-
ULDRY Doris	Abstention
VUILLE Jean-Pierre	non
MANTERO Milko	oui
BUCHS Patrick	-
MIEVILLE Laurent	-
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	Abstention
UELTSCI Bernard	oui
BIELER Eric	oui
BORDIER Caroline	-
BÜRKI Véronique	non
CAVARGNA Rachel	Abstention
CLERC Bastien	non
COUVREU Pierre-Alain	-
DARBRE GUBBINS Florence	non
DUTRUY Gustave	-
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	Abstention
GLASSON Philippe	oui
GUIGNET Mireille	Abstention
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	oui
KIRCHNER Volker	-
LAZCANI Amparo	-
MONGE Olivier	Abstention
PAREDES Xavier	-
PERRIN Christian	Abstention
SANTANTONIOU John	non
SAUERLAENDER Michael	Abstention
SAUGY David	-
VUAGNIAUX Christine	oui
PLR Vacant	-
PLR Vacant	-
CARENZA Marco	non
DELLEY Stéphane	non
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	oui
GRAF Edyta	oui
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
PERRET Philippe-Jean	non
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	non
WEAVER David	-
WEAVER Mark	-
WIESNER Raphaël	non